



activons les énergies nouvelles

Résumé non technique du projet

La présente étude d'impact sur l'environnement concerne le projet de centrale solaire situé sur l'aérodrome de Montluçon-Guéret dans la commune de Lépaud dans le département de la Creuse. Il consiste en l'implantation de modules photovoltaïques assemblés sous forme de tables atteignant une puissance totale de 8,865 MWc et raccordés au réseau électrique. La finalité de ce projet est la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, dans le but de l'injecter dans le réseau national de distribution.

L'émergence du projet

Le projet solaire dont il est ici question a été initié en 2010. Le Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret, a lancé un Appel à projet pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque afin de valoriser l'aérodrome. La valorisation d'un terrain à faible valeur d'usage par une production d'énergie renouvelable et par une gestion environnementale du site correspond aux principes soutenus par ARMORGREEN.

Choix du site

La prospection menée par ARMORGREEN cible l'ensemble des terrains sans vocation agricole et à faible valeur environnementale. Le projet porté par le syndicat mixte correspond aux principes régissant la politique d'ARMORGREEN qui voit alors l'opportunité de développer un projet exemplaire et réversible. La faible sensibilité du milieu environnemental étant identifiée, le choix du site a pris en compte l'estimation du potentiel solaire, la distance au poste de transformation EDF, les servitudes publiques, etc.

Études de préféabilité et de faisabilité

Des diagnostics sur les thèmes environnementaux, paysagers et techniques ont été réalisés par

ARMORGREEN et les Bureaux d'Études spécialisés partenaires. Concernant les aspects techniques, la zone établie indique un potentiel intéressant. La distance vis-à-vis du poste de raccordement au réseau électrique s'avère être en compatibilité avec la puissance installée et montre la cohérence technico-économique du projet. Les enjeux environnementaux ont été évalués, dans un premier temps à partir des données de la DREAL. Aucune incompatibilité n'a été relevée. Cependant, conformément aux recommandations, des études approfondies ont été effectuées sur la zone d'étude permettant d'orienter l'élaboration du projet par la prise en compte des enjeux sensibles. L'étude paysagère a permis une implantation cohérente, proposant un réel projet paysager. Le projet est en conformité avec ces dispositions de la note d'information technique de la DGAC du 27 Juillet 2011, relative aux projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.

Concertation et communication

La concertation et la communication ont été prises en compte par le maître d'ouvrage et ont permis d'obtenir des avis satisfaisants pour l'implantation de la centrale. Les services de l'État ont été consultés en amont du projet afin de cerner les exigences attendues. Cette concertation s'est poursuivie jusqu'au choix final d'implantation. S'agissant d'informer la population locale, des journées de concertation ont été mises en œuvre pour une meilleure implication.

La présentation du projet

Le projet s'implante dans un aérodrome ayant une faible activité. Les servitudes aéronautiques permettent l'installation de modules solaires. Ce projet est constitué de 36 938 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire de 240 Wc. La dimension de chaque module est 1690*1002 mm. Ils sont montés sur des

supports permettant d'aligner parallèlement 2 rangées de 11 modules. Les rangées sont disposées en lignes continues, parallèles et espacées de 4,5 m. Elles sont orientées vers le Sud avec un angle d'inclinaison de 30°. La centrale solaire nécessite la pose de 20 postes onduleurs, 10 postes de transformation et d'un poste de livraison. La disposition de ces éléments a été étudiée de manière à améliorer l'insertion dans le paysage, en fonction des différents points de vue sur le site. Le raccordement de l'installation vers le réseau électrique de distribution se fait par l'intermédiaire de câbles permettant l'évacuation de l'énergie produite. La production annuelle prévue est d'environ 8696 MWh soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'approximativement 2900 foyers. Conformément aux textes en vigueur, ce projet doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

L'état initial du site

L'objet de cette partie est de rendre compte de l'état du site avant le projet et d'en identifier les sensibilités environnementales.

Le milieu physique

La géologie et la sismicité

Le projet de parc solaire se situe dans la région Limousin. La commune concernée, Lépaud, se localise au Nord-est de la Creuse à 40 km à l'Est de Guéret. La géologie du site d'implantation est composée de roche migmatique du Dévonien supérieur et par endroit de roches filoniennes quartziques.

Le site du projet se trouve dans un contexte de faible sismicité.

Le relief et la topographie

Le site du projet possède un point haut à 420 m situé au Sud de la parcelle. Son point bas, au centre Ouest du site atteint environ 389 m. La moitié Nord du site possède une pente d'orientation Ouest-Est faiblement marquée. La moitié Sud du site s'élève peu à peu vers le Sud pour atteindre le point haut.

Le climat et l'ensoleillement

Le département de la Creuse est soumis à un climat océanique à tendance continentale. Il est en général froid et humide. Les hivers sont longs et rigoureux, les printemps tardifs et les étés forts courts. L'automne est en général la plus belle saison de l'année. Les vents dominants sont ceux venant du Sud et ceux venant du Nord. Le vent d'Est amène le beau temps, les vents d'Ouest et du Nord apportent la pluie.

Le site bénéficie de 981 heures de productible par an (981 kWh/kWc/an). L'énergie solaire délivrée représente en moyenne 3,90kWh/m² par jour.

Les eaux superficielles

Le site appartient au bassin versant du Cher. Autour du site, les cours d'eau forment un maillage dense. Le ruisseau de la pêcherie des Tailles passe à 50 m à l'Ouest du site du projet, La Voueize à 2000 m au Sud et le ruisseau de l'étang de Planche Page à 1200 m à l'Est.

Le milieu écologique

Les zones d'intérêt naturel reconnu

Aucune zone réglementaire n'est présente à moins de 5 km du site. Cependant, seule une zone d'inventaire est répertoriée dans ce même périmètre. A 2000 m au Sud du site, l'inventaire des sites naturels remarquables recense la ZNIEFF de la Vallée de la Voueize à l'amont de Chambon. Le site du projet n'est concerné par aucune contrainte environnementale. Au regard du caractère déjà fortement anthropisé de l'aérodrome, il n'apparaît aucun enjeu lié au fonctionnement écologique du territoire. Dans un périmètre élargi à 10 km autour du projet, on relève deux sites Natura 2000 (1 ZPS et 1 SIC) ainsi que 11 autres ZNIEFF et 1 ZICO.

Les habitats et la flore

La zone d'étude correspond à l'enceinte de l'aérodrome. En dehors de la bande de piste bitumée et du parking d'accueil, le sol forme une prairie enherbée sans valeur patrimoniale, dans laquelle deux bassins de rétention forment des zones plus humides. Par endroit, l'aérodrome est

entouré de haies d'essences variables. Les activités de l'aérodrome limitent la possibilité du développement d'une végétation arborée.

Les insectes

L'inventaire des insectes présents sur le site relève qu'une espèce de papillons (Cuivré des marais) et une espèce de libellules (Agrion de Mercuře) bénéficient d'un statut de protection. Deux autres espèces d'insectes (Dectique verrucivore; Ischnure naine) sont considérées comme patrimoniales et inscrites sur une liste rouge des espèces menacés.

L'avifaune

Les observations ont permis de relever la présence de 46 espèces d'oiseaux dont 38 d'entre elles sont protégées au niveau national. Quatre espèces figurent sur la liste rouge des oiseaux menacés de France (Linotte mélodieuse; Torcole fourmilier; Fauvette grisette; Bruant proyer), et notées comme vulnérables ou quasi-menacés.

Les reptiles et amphibiens

Sur le site de l'aérodrome de Lépaud trois spécimens ont été observés, dont deux sont inscrits sur la liste des amphibiens et reptiles protégés (Lézard des murailles; Triton palmé)

Les mammifères

Quatre espèces de mammifères ont été contactées sur le site mais aucune d'entre elles ne bénéficie d'un statut de protection. L'une d'elles, le Ragondin, est une espèce introduite et considérée comme envahissante.

Les Chiroptères

Toutes les espèces de chauve-souris sont protégées. Les prospections ont permis d'identifier 7 espèces (la Noctule commune; la Pipistrelle commune; la Pipistrelle de Kuhl et 4 espèces du genre Myotis). Les espaces ouverts ne sont fréquentés que par 3 espèces uniquement, 3 autres ne sont présentes que sur les bordures de la zone d'inventaire et la dernière est présente à l'extérieur du périmètre.

Le paysage et le patrimoine

L'entité paysagère

L'aérodrome de Lépaud est implanté dans l'unité paysagère de la « Petite Creuse », paysage au relief doux et au réseau bocager relativement bien conservé. L'aérodrome représente dans ce milieu une entité particulière de par sa nature anthropique et l'étendue de sa surface. Plus localement, le site est entouré de vallées, celle de La Voueize au Sud, du ruisseau de l'étang de Planche Page à l'Est et du ruisseau de la Verneigette à l'Ouest.

Le fonctionnement visuel

Les vues sont logiquement corrélées à la nature paysagère de l'entité. Le site est perceptible depuis son environnement proche. Globalement, plus l'on s'éloigne du site et moins ce dernier est discernable et il finit par être totalement masqué à environ 1,5 km du site depuis le Nord et le Sud et 500 m depuis l'Est et l'Ouest. Depuis les axes de communication et le bâti proches, les vues sont le plus souvent stoppées par le bocage ou le relief.

Le patrimoine local

Le département est marqué par un bâti utilisant les ressources et les teintes locales. Le site n'est marqué par aucun patrimoine remarquable et aucun monument historique n'a été identifié autour du site.

Le milieu humain

La population et les activités

La commune de Lépaud, située au Nord Est de la Creuse à environ 40 km à l'Est de Guéret et 25 km au Sud-Ouest de Montluçon, compte 364 habitants. La densité démographique autour du site est faible.

Le tissu économique de Lépaud se caractérise essentiellement par des commerces et services de proximité répondant aux besoins de la population locale. L'agriculture occupe toujours une place majeure dans l'économie communale.

L'urbanisation

La commune de Lépaud s'est développée de façon linéaire le long de l'axe reliant Chambon sur Voueize à Boussac. L'activité agricole marque également le bâti à travers l'implantation ponctuelle de hameaux. Le site est relativement isolé par rapport au bourg et aux hameaux.

- *L'urbanisme*

La commune de Lépaud est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Un certificat d'urbanisme délivré par la préfecture de la Creuse assure la possibilité d'utilisation du terrain pour l'installation d'une centrale photovoltaïque et de locaux techniques.

- *Les réseaux et les servitudes*

Des réseaux d'électricité et télécommunications sont présents à proximité du site.

Les plans ont pris en compte la présence d'une station météo sur l'emprise du projet.

Enfin, une antenne Météorage est située à environ 50 m au Sud de la zone d'implantation.

- *Servitude aéronautique*

L'analyse des servitudes aéronautiques a également permis la création d'un schéma d'aménagement respectant le bon fonctionnement de l'aérodrome. Plus globalement, l'analyse des réseaux et servitudes qui pourraient grever le projet solaire a mis en évidence une contrainte concernant le risque de réverbération du soleil pour les pilotes et contrôleurs.

Les impacts du projet

Les impacts sur le milieu physique

L'emprise du projet représente 18,08 ha. Le site ne présente pas de sensibilité particulière en ce qui concerne le sol, les eaux de surface ou le fonctionnement hydrogéologique de la zone. L'ancrage des supports modifie que très peu le milieu physique puisqu'il s'agit de pieux battus.

Lors des travaux, des fuites accidentelles d'hydrocarbure peuvent se produire à partir des engins de chantier entraînant une pollution diffuse et limitée dans le sol.

Les impacts sur le milieu écologique

Le projet, lors de sa phase travaux, peut engendrer un impact négatif sur la biodiversité du site, lié au risque de pollution par les engins de chantier.

- *Les impacts sur les habitats et la flore*

Les travaux engendreront une dégradation momentanée de la couverture végétale et une dégradation de la fonction d'habitat des alentours due aux nuisances liées aux travaux (bruit, vibration, flux routier, etc.).

- *Les impacts sur les insectes*

Les travaux entraînent une baisse de la biodiversité par la dégradation du couvert végétal du site. L'apparition d'espèces vivant à l'ombre se rajoutant aux espèces vivant au soleil est envisageable.

- *Les impacts sur l'avifaune*

Un dérangement de l'avifaune est à prévoir lors de la phase travaux. En revanche en phase d'exploitation, les installations solaires représentent des abris.

- *Les impacts sur les reptiles et amphibiens*

L'activité lors de la phase de travaux pourra provoquer un abandon temporaire du site de la part de ces espèces.

Aucun impact n'est envisagé lors de la phase d'exploitation, notamment grâce à la conservation des deux fossés traversant le site

- *Les impacts sur les mammifères*

Les travaux provoqueront un effarouchement des animaux.

L'aérodrome étant déjà clôturé, aucune voie de circulation des espèces animales ne traverse le site. Aucun impact n'est à prévoir sur la chaîne de déplacement des animaux terrestres.

- *Les impacts sur les chiroptères*

Au regard de la taille relativement restreinte du projet, du faible intérêt des habitats présents pour les chiroptères, du peu d'espèces recensées au cœur de la zone d'implantation, le présent projet n'affectera pas de façon notable les populations de chiroptères du secteur.

Les impacts sur le paysage et le patrimoine

- *Les impacts sur l'entité paysagère*

La faible superficie et la faible hauteur de l'installation intégrée dans l'aérodrome ne permet pas la modification de l'entité paysagère déjà marqué par l'aérodrome.

- *Les impacts sur le fonctionnement visuel*

Visuellement, la centrale solaire apporte peu de changement. Le principal enjeu paysager réside dans la visibilité immédiate de la centrale. En s'éloignant, le parc se fonde dans la masse de l'ensemble des installations existantes de l'aérodrome. Les haies et la topographie viendront progressivement fermer ces vues.

Les impacts sur le milieu humain

- *Les impacts sur les activités*

Le projet de centrale solaire permet de faire appel aux entreprises locales pour effectuer des tâches liées à la construction et à la gestion future de la centrale. La nature du projet permettra au territoire de rayonner plus largement par le caractère moderne et durable de l'installation, source d'attractivité et de diversification des activités.

- *Les impacts sur les réseaux et servitudes*

L'impact de l'installation photovoltaïque sur la qualité des mesures de la station météorologique est considéré comme faible. Cependant le projet intégrera les prescriptions du propriétaire, Météo France.

En termes de perturbations des mesures de champs électriques et magnétiques, le projet pourra représenter un impact sur le fonctionnement de l'antenne Météorage.

- *Les impacts sur l'aérodrome*

Le schéma d'implantation de la centrale permet le maintien des activités de

l'aérodrome ainsi que l'activité d'essais de drone de l'entreprise SAGEM.

La centrale peut engendrer un risque d'éblouissement pour les pilotes et contrôleurs en fonction de la position du soleil. Des mesures de suppression ont été envisagées.

Les mesures de suppression, de réduction et de compensation

Les mesures relatives au milieu physique

Toutes les précautions sont prises pour éviter les fuites accidentelles d'hydrocarbure. Le choix des solutions techniques retenues est adapté à la nature physique du site. Une charte de chantier propre est mise en place et un suivi technique accompagnera le projet.

Les mesures relatives au milieu écologique

- *Les mesures relatives aux habitats et à la flore*

Le projet s'accompagne d'une gestion environnementale du site amenant une biodiversité végétale sur la totalité du parc solaire. Les haies entourant le site seront renforcées afin d'assurer une meilleure insertion paysagère du projet. Les deux fossés, situés sur la partie centrale du projet, seront conservés pour leur rôle d'abris d'espèces animales dont certaines à haute valeur patrimoniale. Pour les mêmes raisons, les haies abritant les Pierrière et les saules abritant les Bergeronnette grise seront conservés.

- *Les mesures relatives aux insectes*

La végétalisation du site formera un habitat pour les insectes, l'habitat représenté par les fossés sera conservé.

- *Les mesures relatives aux reptiles et aux amphibiens*

Les habitats seront conservés, en particulier les fossés traversant le site où les divers spécimens ont été observés.

- *Les mesures relatives à l'avifaune*

Les travaux seront effectués hors des périodes sensibles. La gestion future du

parc entraînera la création de nouveaux lieux de nidification et d'aires d'alimentation.

Les haies abritant la Pie-grièche et les saules abritant la Bergeronnette grise seront conservés.

Les mesures relatives au paysage et au patrimoine.

- Les mesures relatives à l'entité paysagère

L'entité paysagère ne sera pas modifiée.

- Les mesures relatives au fonctionnement visuel

Le parc photovoltaïque ne sera réellement visible qu'à proximité immédiate de l'aérodrome. La départementale (RD 14A2) longeant le site est particulièrement concernée. Le parc photovoltaïque deviendra un élément technologique valorisant pour l'aérodrome.

Les mesures relatives au milieu humain

- Les mesures relatives au cadre de vie

Le choix du site a privilégié une occupation sur un sol à faible valeur d'usage et dans un lieu où la densité démographique est très faible.

- Les mesures relatives aux activités

Dans la mesure du possible, les entreprises locales seront privilégiées pour la réalisation des travaux, l'entretien et la gestion du site.

- Les mesures relatives à la communication

Des panneaux didactiques seront utilisés sur le site afin d'informer les visiteurs de l'intérêt de l'énergie solaire photovoltaïque et des mesures écologiques dans le cadre d'un développement durable.

Ponctuellement, des opérations de sensibilisation pourront être menées auprès du public (scolaire, élus, etc.).

- Les mesures relatives aux servitudes

Selon les préconisations de Météorage sur la perturbation que pourrait engendrer la

centrale, un déplacement et/ou une surélévation de l'antenne pourront être envisagés. A la suite de la mise en service, un suivi sera réalisé sur les périodes orageuses pour déterminer si ces mesures devront être mises en place ou non.

- Les mesures relatives à la réverbération

L'utilisation de panneaux spécifiques permet de supprimer le risque de réverbération. C'est le choix des panneaux solaires Eclipse de la marque Saint-Gobain Solar qui a été fait. Ils engendrent une luminosité maximale en réflexion de 8000 candela/m² (cd/m²). Un résultat inférieur à la limite de 10000 cd/m² autorisée par la DGAC.

activons les énergies nouvelles

Présentation détaillée du projet